

## **Le laxisme dans la gestion des entreprises publiques congolaises**

Le laxisme dans la gestion des entreprises publiques congolaises est à la base de l'existence d'une situation grave d'une corruption ayant revêtu un caractère systémique.

### **1. Organes de gestion**

. Le mode de nomination des dirigeants des entreprises publiques est fortement politisé avec des risques sérieux de privilégier des candidats dont la compétence n'est pas affirmée ;

. La fixation des rémunérations et avantages des dirigeants n'obéit pas, dans tous les cas, à la rationalité économique;

A titre d'illustration, l'administrateur non actif est traité à tort comme un contractuel: il lui est attribué, en plus du jeton de présence, des émoluments et le niveau de ceux-ci n'ont aucune commune mesure avec la taille et l'activité de l'entreprise.

### **2. Etats financiers et données de la gestion**

. Inexistence de manuels de procédures administratives, comptables et de contrôle interne;

. A quelques deux ou trois exceptions près, la tenue de la comptabilité n'est pas régulière ;

. Non tenue du fichier des immobilisations: certains immeubles repris dans le patrimoine de l'entreprise ne sont pas soutenus par un titre de propriété ni par une police d'assurance.

Par exemple, les groupes de la Centrale Hydroélectrique d'Inga ne sont pas assurés faute d'une maintenance respectant un calendrier précis.

D'ailleurs, il n'y a que six (6) groupes sur quatorze (14) installés à Inga qui sont en fonctionnement. Les huit autres sont à l'arrêt dont quatre avaient des défauts de fabrication à la livraison et n'ont été en fonction que très peu de temps;

. Retard dans la production des états financiers et non production de ceux-ci

. dans certaines entreprises;

. Absence ou oubli de facturation de certains clients ;

. Inexistence de services d'audit; là où ils existent, ils ne sont pas opérationnels.

### **3. Passation des marchés**

. Non respect des procédures en matières de passation des marchés publics;

. Recours excessifs aux marchés de gré à gré, cause principale de la surfacturation de plusieurs commandes et par conséquent de la corruption;

. Passation des commandes très importantes sur listes quitte à régulariser après avec des bons de commande établis à posteriori;

. Signature des contrats de fournitures d'équipements avec des commissionnaires en lieu et place des fournisseurs ;

. Paiements importants et successifs en faveur des fournisseurs pour des marchandises non livrées.

### **4. Gestion administrative**

. Des conventions collectives budgétivores absorbant près de deux tiers (2/3) du chiffre d'affaires; .

. Dans des entreprises à caractère technique, il arrive que le personnel administratif soit pléthorique et le personnel technique insuffisant;

. La pléthore de personnel fait que les créances des travailleurs sur l'entreprise tardent toujours à être apurées. Ce qui crée des foyers de tension et des frustrations dans le chef du personnel.

## **5. Gestion commerciale :**

- . Non exhaustivité de l'enregistrement des factures de consommation des services et retard dans l'édition et la distribution des factures;
- . Sous-facturation créée volontairement dans le chef de certains agents commis à la facturation dans un but intéressé.

## **6. Gestion technique**

L'outil de production dans toutes les entreprises publiques est caractérisé par la vétusté et le manque d'une maintenance régulière.

## **7. Situation des impôts et taxes perçus pour le compte de l'Etat**

- . Non déclaration ni paiement des impôts, droits et taxes dus, pourtant collectés pour le compte du Trésor Public. Il s'agit notamment de :
  - la contribution personnelle sur le revenu;
  - la contribution sur le chiffre d'affaires;
  - les droits et taxes à l'importation.

## **8. Responsabilité du Gouvernement**

- . Les abus relevés en ce qui concerne les avantages alloués aux mandataires sont en grande partie due à une complaisance avérée des Ministères de tutelle;
- . Les Ministères de tutelle alourdissent les charges des entreprises publiques en répercutant certaines de leurs charges sur celles-ci: réquisition des véhicules, paiement des frais de mission au bénéfice des ministères de tutelle;
- . L'insolvabilité du Gouvernement face aux créances détenues sur lui par les entreprises publiques fausse leurs états financiers. Il s'agit en fait des créances irrécouvrables sur lesquelles aucune provision n'est possible au sein des entreprises chroniquement déficitaires;
- . Absence de contrôles réguliers et non exploitation des rapports de contrôle éventuels. .

## **9. La réforme du secteur des entreprises publiques**

L'assainissement de ce secteur a démarré avec la promulgation des lois relatives aux entreprises du Portefeuille de l'Etat avec la transformation en sociétés commerciales des entreprises publiques engagées dans le secteur marchand avec l'espoir que ces entreprises n'évolueront pas comme des biens sans maître.